



Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

RÉSUMÉS DES ATELIERS ET DE L'ESPACE PRATIQUE

5^e Forum de la détention et de la probation et *Intervision EM*

Construire la sécurité ensemble

23 et 24 novembre / 25 novembre 2022

Centre Loewenberg, Morat

Le Forum de la détention et de la probation a eu lieu le mercredi 23 et le jeudi 24 novembre 2022, suivi par l'*Intervision EM* le vendredi 25 novembre 2022.

TABLE DES MATIÈRES

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022	3
Ateliers.....	3
▪ Genre et sécurité	3
▪ Le milieu de l'exécution des peines peut être propice à la violence. Ce phénomène relève-t-il de l'individu ou de l'institution ? Quels sont nos leviers d'action pour y remédier ?.....	3
▪ Mehr Gesundheit bringt mehr Sicherheit	4
▪ Sécurité dynamique : les invariants et les spécificités de trois régimes de détention	4
▪ Les relations humaines remplacent les barreaux.....	5
▪ Prison research.....	6
▪ Digitale Transformation durch die Einführung von Smartphones für Mitarbeitende im neuer Gefängnis Zürich West.....	6
▪ Collaboration pénitentiaire et service médical : échanges de bonnes pratiques au cœur de la sécurité dynamique	7
JEUDI 24 NOVEMBRE 2022	8
Mini-ateliers.....	8
▪ Leviers d'action des autorités et institutions face aux comportements hostiles ou illégaux	8
▪ Meilleure santé, donc meilleure sécurité	8
▪ La conduite d'exercices au service de la sécurité des établissements pénitentiaires	9
Espace pratique	10
▪ Transfert de détenu-e-s	10
▪ Fouille.....	10
▪ Prise d'urine	10
▪ E-learning.....	10
▪ Réalité virtuelle	11
▪ Mise en situation	11
▪ Intervention policière et troubles psychiques	11
▪ Écran multimédia : nouvelles possibilités dans le contexte particulièrement sécurisé de la détention	12
VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022	13
Ateliers.....	13
▪ Kriterien der statistischen Erfassung für EM-Anwendungen in der Schweiz?	13
▪ La surveillance électronique dans le droit pénal suisse pour adultes	13

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022

Ateliers

Genre et sécurité

Ben Crewe, Professor of Penology and Criminal Justice & Director of the M.St. Programme in Applied Criminology, Penology and Management, University of Cambridge

Jean-Sébastien Blanc, collaborateur scientifique au CSCSP et à l'Université de Genève

Modération : Ahmed Ajil, chercheur à l'École des sciences criminelles, Université de Lausanne, et consultant CSCSP

- Les normes et règlements en matière de sécurité reposent souvent sur des suppositions et des idées préconçues. Le but de cet atelier a consisté à examiner certaines de ces suppositions dans une perspective de genre. En réunissant des constats issus de la recherche et de l'expérience des personnes de terrain, cet atelier a proposé un éclairage sur la manière dont le genre façonne les mesures de sécurité et la manière dont l'autorité est exercée. Parmi les questions abordées figuraient les avantages et inconvénients associés aux différents modèles d'autorité appliqués aux femmes et aux hommes détenu-e-s, ou encore la perception de l'aptitude du personnel à assurer la sécurité en fonction de leur genre. Les intervenants ont proposé un espace d'échange avec les participant-e-s afin de réfléchir à la manière dont ces questions sont traitées au niveau institutionnel. Le débat a été fortement enrichi par les nombreuses interventions du public.

Le milieu de l'exécution des peines peut être propice à la violence. Ce phénomène relève-t-il de l'individu ou de l'institution ? Quels sont nos leviers d'action pour y remédier ?

Kay Gau, Leiter Führungsaufsichtsstelle und Forensische Ambulanz im Landesamt für ambulante Straffälligenarbeit, Mecklenburg-Vorpommern, DE

- Lors de l'atelier, qui se voulait un approfondissement de la présentation, des phénomènes psychologiques en lien avec la sécurité (p. ex., effet Andorra, caractéristiques typiques des menaces) ont été abordés et appliqués au contexte du domaine pénitentiaire. Les nombreux niveaux aux quels ces phénomènes opèrent (de l'architecture aux hypothèses implicites) ont été présentés. Plus largement, il y était question de l'existence ou non d'une prédisposition particulière aux comportements agressifs chez les personnes détenues et, le cas échéant, du lien entre cette prédisposition et les facteurs environnementaux. Ensuite, des thèses ont été présentées quant aux mesures qui pourraient permettre de limiter les risques d'agressions. L'atelier a permis aux participant-e-s d'approfondir et de discuter des aspects de la sécurité d'un point de vue psychologique, dans le prolongement de l'exposé.

Mehr Gesundheit bringt mehr Sicherheit

Karl Habota, Gefängnistherapeut, Gesundheitsdepartement Basel-Stadt
Claudia Stadler, Psychiatriepflegefachfrau, Gesundheitsdepartement Basel-Stadt
Isabel Baur, collaboratrice scientifique, CSCSP

- Weltweit ist das Gesundheitspersonal in Einrichtungen des Justizvollzugs immer wieder mit der Frage konfrontiert, ob das Schaffen eines gesunden Klimas nicht eine Einbusse für die Sicherheit darstellt. Im Workshop sollte der Gegenbeweis angetreten und aufgezeigt werden, wie gesundheitsfördernde Massnahmen sich positiv sowohl auf das Wohlbefinden der inhaftierten Personen als auch auf die Sicherheit in den Einrichtungen auswirken können. Aus neueren Studien geht hervor, dass gesundheitsförderliche Massnahmen einen deutlich positiven Effekt auf Schutz und Sicherheit der im Freiheitentzug Beteiligten haben, was den Umgang mit Personen mit herausforderndem Verhalten betrifft.

Folgende gesundheitsfördernde Ansätze wurden im Workshop vorgestellt:

- Interventionen des biophilen Designs (Ansatz der Architektur, der eine engere Beziehung zwischen Raumnutzenden und Natur propagiert)
- Stärkung der sensorischen Integration (Fähigkeit zur zentralen Verarbeitung von Sinnesinformationen, insbesondere des Tastsinns und des Gehörs)
- Flexibilitätsgewinnung (Förderung der Fähigkeit, sich im Erleben und Verhalten wechselnden Situationen anzupassen)
- Kommunikationsangebote, die herausforderndem Verhalten angepasst sind
- Angebote der alternativmedizinischen Versorgung (Aroma, NADA, Klang, Bewegung, u.a.)

In kleinen Gruppen wurden die Risikobereiche bei der Einführung einzelner solcher Massnahmen bewertet und Lösungswege erarbeitet. Abschliessend wurden der Nutzen und die Wirkung der Massnahmen im Spannungsfeld von Gesundheit und Sicherheit diskutiert.

Sécurité dynamique : les invariants et les spécificités de trois régimes de détention

Christophe Menu, directeur-adjoint, responsable de l'exécution des mesures, établissement fermé Curabilis, Puplinge
Hakim Mokhtar, directeur, établissement de la Brenaz, Genève
Patrick Pythoud, sous-chef, prison de Champ-Dollon

- L'atelier a proposé à 25 participant-e-s de réfléchir autour du concept de sécurité dynamique et de ses déclinaisons dans trois régimes de détention : avant jugement, exécution de peine et exécution de mesure. Après une brève présentation des trois établissements genevois ayant ces missions, les participant-e-s ont été réparti-e-s en trois groupes. L'objectif était de proposer des pistes d'amélioration, dans les trois régimes, sur l'orientation stratégique de la sécurité dynamique (culture d'entreprise), les implications pour le personnel (recrutement, missions et développement des compétences) et les personnes détenues (développement des prestations, optimisation du suivi et de l'accompagnement). Sur la vision stratégique, le premier groupe a souligné l'importance de fédérer la totalité du personnel d'un établissement et d'être attentif aux échanges professionnels entre jeunes et anciens. La formation d'une culture d'entreprise est un objectif au long cours dont les éléments doivent se vivre dans le quotidien de la mission, quel que soit le régime de détention. Concernant le personnel, le second groupe a souligné l'importance du tronc commun intercantonal et l'apport que peut avoir un code de déontologie ainsi qu'une définition explicite des valeurs professionnelles. L'employeur devrait avoir une vision précise des profils recherchés et les moyens de détecter les personnes portant ces valeurs. Une meilleure connaissance du métier par le grand public ne peut qu'aider. Le recrutement doit se faire pour la profession d'agent-e de détention et non en fonction du régime de détention. À propos des personnes détenues et des prestations, le troisième groupe a souligné l'importance des relations positives avec les personnes détenues. La

limitation des moyens, souvent mise en avant, n'est pas perçue comme un obstacle pour autant que les prestations soient définies et priorisées. Faire peu est toujours mieux que ne rien faire. De plus, un partage adéquat des informations et l'individualisation des suivis peuvent augmenter les performances à moyens constants. Outre les points apportés par les groupes, les organisateurs relèvent que l'application des principes de la sécurité dynamique ne se heurte pas aux différences de prise en charge des trois régimes de détention présentés.

Les relations humaines remplacent les barreaux

Dr.med. Jens Sommer, Facharzt für Psychiatrie, Forensische Psychiatrie und Psychotherapie, Leiter Forensik Praxis Bern

Pascale Taillez, Psychologin, Forensik Praxis Bern

- Les principes d'efficacité du modèle RNR (cf. Bonta et Andrews [2017]) demeurent des références inchangées pour le travail effectué avec les auteur-e-s d'infraction. Au sens strict, la réceptivité implique toutefois d'adapter les interventions aux client-e-s et de mener un travail de motivation et un travail relationnel.

En exécution des peines et des mesures, il est courant d'avoir affaire à des personnes souffrant de troubles psychiques. Ces troubles se manifestent notamment dans le domaine relationnel. Il en résulte des défis particuliers pour la gestion de ces personnes durant l'exécution.

Des principes fondés sur des informations factuelles permettent d'aborder les aspects importants de la collaboration avec les auteur-e-s d'infraction présentant des « troubles relationnels » (Zobrist, Patrick, 2021). Il s'agit de l'aide à l'autorégulation, d'une attitude de soutien, de l'adoption d'une méthode évitant les éléments de confrontation, d'une démarche transparente, d'une sensibilisation aux traumatismes, d'un entraînement des compétences et de la réflexivité des professionnel-le-s.

L'atelier a tenté de faire ressortir certains aspects de cette collaboration réalisée avec les auteur-e-s d'infraction présentant des « troubles relationnels ». Parmi ceux-ci, figurent la capacité de se prendre soi-même en charge, la prise en compte des ressources de la personne, la tentative d'établir un contraste maximal avec les situations (traumatiques) antérieures, la mise en place de la sécurité extérieure (de la société), le fait de parler du ressenti psychique de l'auteur-e, l'éducation psychique, la réorientation, l'activation des ressources, la régulation affective, la différenciation affective, les techniques de distanciation et le renforcement de la capacité de mentalisation. Dans ce contexte, il convient de prendre garde aux diverses formes d'exercice du pouvoir et de faire une différence entre le « *hard power* », c'est-à-dire le contrôle, la contrainte et la violence, et le « *soft power* », autrement dit, le fait de convaincre quelqu'un, de l'influencer et de le soutenir. Si l'on ne recourt qu'au « *hard power* », un processus de développement dirigé vers l'autonomie et l'autodétermination de la personne n'aboutit à rien !

Comme le rappelle Florus Mulder, responsable du domaine Formation du CSCSP, en exécution de peine, le travail relationnel est au premier plan.

Prison research

Ben Crewe, Professor of Penology and Criminal Justice & Director of the M.St. Programme in Applied Criminology, Penology and Management, University of Cambridge
Ahmed Ajil, chercheur à l'École des sciences criminelles, Université de Lausanne et consultant CSCSP

- Alors que la sécurité dynamique gagne en notoriété en tant que concept, sa mise en œuvre pratique continue à poser un défi. En dialogue avec Ahmed Ajil, Ben Crewe a présenté des résultats et des réflexions quant au recours optimal à la sécurité dynamique dans le contexte de la privation de liberté. À cette occasion, il s'est notamment exprimé sur la manière dont les résultats des recherches menées en Grande-Bretagne et en Europe du Nord peuvent être transposés au contexte pénitentiaire, pourtant spécifique, d'un petit pays tel que la Suisse. Il a souligné les avantages d'un territoire peu étendu et d'institutions à taille humaine : cette configuration permet d'amener plus rapidement en première ligne les concepts développés à un niveau hiérarchique de direction, parmi lesquels celui de sécurité dynamique. L'atelier a également abordé les problèmes de la formation (continue) et de la sensibilisation du personnel concernant ces dynamiques de pouvoir problématiques, mais aussi l'exercice d'équilibriste que représente la collaboration entre les autorités d'exécution des sanctions et les responsables politiques pour la conduite de projets de recherche. Ben Crewe a conclu son intervention par des recommandations adressées aux praticien-ne-s dans le but de promouvoir la mise en œuvre de cette forme de sécurité.

Digitale Transformation durch die Einführung von Smartphones für Mitarbeitende im neuer Gefängnis Zürich West

Annabelle Sersch, Senior ICT Projektmanagerin Digital Solutions, Justizvollzug und Wiedereingliederung Kanton Zürich
Thomas Sutter, stellvertretender Leiter Gefängnis Zürich West

- Konfrontiert mit der Herausforderung, bis zu zwölftausend Ein- und Austritte pro Jahr zu verwalten und zu administrieren, suchte das neue Gefängnis Zürich West nach einem digitalen Tool, um das Personal zu unterstützen. Mit dem Gefängnis ging deshalb auch das Experiment «Prisoners-App» live: Die Mitarbeitenden arbeiten neu mit einem Smartphone, welches nicht nur für die Telefonie und die Gewährleistung ihrer Sicherheit genutzt wird, sondern auch eine eigens für diesen Zweck entwickelte App bereitstellt. Verknüpft mit dem Inhaftiertenverwaltungssystem unterstützt sie die Mitarbeitenden bei der sicheren Abwicklung ihrer täglichen Aufgaben und ermöglicht eine individuellere Betreuung der inhaftierten Personen. Im Workshop wurde die Lösung vorgestellt und diskutiert, welche Auswirkungen die Nutzung eines Smart-Device auf die inhaftierten Personen und das Personal hat.

Collaboration pénitentiaire et service médical : échanges de bonnes pratiques au cœur de la sécurité dynamique

Cindy von Bueren, directrice adjointe, Établissements de la Plaine de l'Orbe

Marc Gyger, gardien chef adjoint, établissement fermé Curabilis, Puplinge

Simon Mastrangelo, collaborateur scientifique, CSCSP

- Les EPO sont un lieu d'exécution de peine allant de la haute sécurité au milieu ouvert et Curabilis est un lieu d'exécution de mesures. Il s'agit de deux établissements dont les ressources humaines et la prise en charge diffèrent. On y retrouve cependant une même collaboration centrale entre le corps pénitentiaire et le secteur médical. Au travers d'un échange de bonnes pratiques et d'idées de collaboration interservice, la question de la plus-value pour la sécurité dynamique sera au centre des discussions. La réflexion se veut participative et inclusive, de sorte que les participants puissent pleinement prendre part à cet atelier, en apportant leurs propres expériences, mais aussi dans l'expectative qu'ils puissent repartir avec de nouvelles idées pour leurs établissements.

JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

Mini-ateliers

Leviers d'action des autorités et institutions face aux comportements hostiles ou illégaux

Sina Staudinger, Geschäftsführerin der Kommission Reglement zum Schutz vor sexueller Belästigung, Universität Zürich

Aïda Stähli Milan, Rechtsanwältin Universität Zürich, Abteilung Recht und Datenschutz

- Autorités, institutions et autres organisations sont sans cesse confrontées à l'existence de comportements hostiles, voire d'actes illégaux, à l'encontre de leurs collaboratrices et collaborateurs. Dans l'atelier « Leviers d'action des autorités et institutions face aux comportements hostiles ou illégaux », les deux représentantes de l'Université de Zurich ont exposé aux personnes présentes les possibilités juridiques et pratiques dont disposent le personnel concerné, mais également l'autorité, l'institution ou l'organisation, pour mettre un terme à de tels actes. Dans ce contexte, elles ont également présenté l'antenne de l'Université de Zurich dédiée à la protection contre le harcèlement sexuel, laquelle sert également de « role model » à d'autres institutions. En conclusion, les intervenantes ont, d'une part, souligné l'importance de prévenir ces comportements en posant rapidement des limites, en réduisant le plus possible les contacts et en faisant appel à d'autres personnes. D'autre part, elles ont rappelé que ces actes hostiles doivent être pris au sérieux, et les personnes agressées, soutenues. Il convient d'examiner avec soin si une procédure pénale constitue le moyen approprié pour y faire face ou s'il existe éventuellement des possibilités internes plus efficaces pour apaiser la situation.

Meilleure santé, donc meilleure sécurité

Karl Habota, Gefängnistherapeut, Gesundheitsdepartement Basel-Stad

Claudia Stadler, Psychiatriepflegefachfrau, Gesundheitsdepartement Basel-Stadt

Isabel Baur, collaboratrice scientifique, CSCSP

- Dans le monde entier, le personnel de santé des établissements pénitentiaires est régulièrement confronté à la question de savoir si la création d'un climat sain ne constitue pas une atteinte à la sécurité. Lors de cet atelier, nous voulions apporter la preuve du contraire et montrer comment les mesures de promotion de la santé peuvent avoir un impact positif sur le bien-être des personnes détenues et sur la sécurité dans les établissements. Des études récentes montrent que les mesures de promotion de la santé ont un effet nettement positif sur la protection et la sécurité des personnes privées de liberté, en ce qui concerne la gestion des personnes ayant un comportement difficile.

Les approches de promotion de la santé suivantes ont été présentées lors de l'atelier :

- Interventions de conception biophilique (approche de l'architecture qui promeut une relation plus étroite entre les utilisatrices et utilisateurs de l'espace et la nature) ;
- Renforcement de l'intégration sensorielle (capacité de traitement central des informations sensorielles, en particulier le toucher et l'ouïe) ;
- Gain de flexibilité (encouragement de la capacité à s'adapter aux situations changeantes dans l'expérience et le comportement) ;
- Offres de communication adaptées aux comportements difficiles ;
- Offres de soins alternatifs (arômes, NADA, son, mouvement, entre autres).

En petits groupes, les domaines de risque apparaissant lors de l'introduction de ces mesures ont été évalués, et des solutions ont été élaborées. Enfin, l'utilité et l'impact de ces mesures dans le contexte de la santé et de la sécurité ont été discutés.

La conduite d'exercices au service de la sécurité des établissements pénitentiaires

Antony Meillaz, responsable de la formation, Service pénitentiaire vaudois, Penthalaz

- L'atelier consacré à la conduite d'exercices au service de la sécurité des établissements pénitentiaires avait pour objectif de situer l'exercice dans le cycle de formation du personnel pénitentiaire d'une part, et, d'autre part, de déterminer les étapes essentielles de la préparation et la conduite d'un exercice en situation 1:1.
Sur cette base, lors de la discussion avec les participant-e-s, les apports de ce dispositif pour l'organisation et la sécurité des établissements pénitentiaires ont été relevés.

Espace pratique

Transfert de détenu-e-s

Grégoire Dorsaz, responsable adjoint du département Formation continue, CSCSP
Joël Gagnoux, sous-chef BIS A, prison de Champ-Dollon, Puplinge

- Les participants-e-s ont eu l'occasion d'assister à la préparation d'une personne détenue en vue de son transfert d'un établissement à un autre. De plus, elles et ils ont pu tester le matériel utilisé par les agent-e-s de détention pour les fouilles et contrôles de personnes ainsi que les véhicules utilisés pour les transports. Les participant-e-s avaient la possibilité de se mettre dans la peau d'une personne détenue afin de pouvoir ressentir les émotions, le stress ou les peurs que ces transports peuvent occasionner pour les personnes détenues.

Fouille

Grégoire Dorsaz, responsable adjoint du département Formation continue, CSCSP
Joël Gagnoux, sous-chef BIS A, prison de Champ-Dollon, Puplinge

- L'imagination et les astuces des personnes détenues pour tromper le personnel sont sans fin. Dans ce stand, il était possible de découvrir ou redécouvrir certaines techniques de fouilles, de tester du matériel de sécurité et de partager des expériences vécues avec des agent-e-s de détention. Ces professionnel-le-s ont également présenté tout une variété d'objets insolites et illicites retrouvés dans les établissements de détention.

Prise d'urine

Grégoire Dorsaz, responsable adjoint du département Formation continue, CSCSP

- Ce stand a permis de découvrir les nouvelles techniques de dépistage des drogues et de se mettre dans la peau d'un agent-e de détention spécialisé-e dans la détection de substances interdites. Il était possible de découvrir également toutes les astuces que les personnes détenues mettent en place pour tenter de falsifier les prélèvements. Les agent-e-s de détention ont partagé leurs grandes expériences en la matière.

E-learning

Fabian Jeker, collaborateur scientifique Formation de base, CSCSP
Eliane Zimmermann, responsable du département Formation continue, CSCSP

- Les participant-e-s ont eu la possibilité de tester les nouveaux outils didactiques développés par le CSCSP pour soutenir et promouvoir l'apprentissage. Des iPads mis à leur disposition leur ont permis de s'informer sur la sécurité dynamique, la protection des maladies infectieuses, la prévention du suicide ainsi que les règles Nelson Mandela. Elles et ils ont également pu tester un outil de révision des connaissances ludique, mis à la disposition des participant-e-s de la formation de base en vue de leur préparation à l'examen fédéral, le Quiz-App.

Réalité virtuelle

Fabian Jeker, collaborateur scientifique Formation de base, CSCSP

Carmen Röthlisberger, collaboratrice scientifique Formation de base, CSCSP

- Le CSCSP a développé un programme de réalité virtuelle pour initier les participant-e-s de la formation de base au contrôle cellulaire et à l'entretien avec une personne détenue. Ce stand a donné la possibilité aux personnes intéressées de s'immerger dans une prison virtuelle et d'y effectuer la fouille d'une cellule à la recherche d'objets prohibés.

Mise en situation

Fabian Jeker, collaborateur scientifique Formation de base, CSCSP

Françoise Genillod, psychologue FSP-SSPL, criminologue, Metropolepsy, Lausanne

Amélie Aubry, agente de détention, établissement pénitentiaire de Crêtelongue, Granges

Otabek Eshov, agent de détention, établissement d'exécution des peines de Bellevue EEPB, Gorgier

Benjamin Roos, agent de détention, établissements de détention du Jura, Delémont

- Les mises en situation sont une série d'exercices reproduisant des situations du quotidien que les participant-e-s à la formation de base doivent résoudre de manière appropriée. Dans cet atelier pratique, les participant-e-s du Forum avaient l'occasion d'incarner des agent-e-s de détention et d'effectuer l'une des tâches suivantes : effectuer l'entrée d'une nouvelle personne arrivant en détention, donner un feedback sur le travail en atelier d'une personne détenue, effectuer un contrôle de vie le matin, gérer les appels téléphoniques et résoudre un conflit entre deux personnes détenues.

Intervention policière et troubles psychiques

Michael Meyer, sociologue et responsable de recherche, Université de Lausanne (UNIL)

Gilles Bangerter, infirmier en psychiatrie et maître d'enseignement, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)

Simone Deluigi, gendarme à la police de proximité, Police neuchâteloise (PONE)

Diana Frosio, gendarme à police secours, Police neuchâteloise (PONE)

- Cet espace pratique a été consacré aux interventions de la police et de la psychiatrie pour tenter d'établir le dialogue avec des personnes souffrant de troubles psychiques. Deux stratégies d'action ont été présentées et mises en perspective l'une avec l'autre : la « Demande COCA » (contexte – options – confirmation – action) de la formation de base policière et le « Dialogue de Crise » (contexte hospitalier). Grâce au partage d'expériences avec des membres de la police, les enjeux de ce type d'interventions ont été illustrés et des pistes d'amélioration, discutées. Au travers de cas d'étude et de mises en situation, plusieurs questions pratiques ont été abordées avec les participant-e-s du Forum : comment dire quelque chose à une personne en crise à propos de ce qu'elle est en train de vivre ? Quelle action minimale les intervenant-e-s de première ligne peuvent entreprendre pour obtenir une désescalade des tensions induites par l'incompréhension réciproque ? Un projet de recherche nationale (2023-2026) a également été annoncé. Financé par le Fonds national suisse (FNS), ce projet s'intitule « Policing emotionally disturbed persons. Ethnographic perspectives on interactional and organizational categorizations in Swiss security police » (équipe de recherche : Esteban Piñero, FHNW, Krzysztof Skuza, HESAV, Michaël Meyer, UNIL).

Écran multimédia : nouvelles possibilités dans le contexte particulièrement sécurisé de la détention

Vanessa Hochuli, Fachverantwortliche & stv. Stationsleitung, Psychiatrische Dienste Aargau AG
Miro Barp, Leiter Sicherheitsdienst, Psychiatrische Dienste Aargau AG
Erik Kuijpers, Pflegeexperte und Mitarbeiter Recornect

- Un écran multimédia peut aider à mieux organiser un séjour en privation de liberté. L'isolement de personnes détenues souffrant de troubles psychiques est un problème de plus en plus récurrent. Pour les établissements pénitentiaires, l'isolement prolongé et les suicides représentent actuellement de graves problèmes. Cet atelier pratique a été l'occasion de présenter les expériences faites par des professionnel·le·s de la psychiatrie et de la psychiatrie forensique de Königsfelden avec un écran multimédia. De plus, il a montré comment cet outil permettait d'améliorer la communication et de mieux diminuer les tensions dans la relation de travail entre les personnes détenues et le personnel de surveillance, en parfaite adéquation avec le thème « Construire la sécurité ensemble ».

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

Ateliers

Kriterien der statistischen Erfassung für EM-Anwendungen in der Schweiz?

Christian Künzler, Projektleiter, Geschäftsführer Künzler & Partners AG, Biel
Daniel Beyeler, Co-Leiter Vollzugszentrum Klosterfiechten, Basel

- Im Zuge der Digitalisierung der Prozesse im Justizvollzug können mit den gesammelten Daten rasch Statistiken erstellt werden. Der Verein EM beschafft eine neue EM-Technik. Es stellt sich nun die Frage, welche Anforderungen die Kantone an statistische Auswertungen richten, damit diese bei Inbetriebnahme zur Verfügung steht.

La surveillance électronique dans le droit pénal suisse pour adultes

Jasmine Stössel, Staatsanwältin, Staatsanwaltschaft Schaffhausen

- Des variantes extrêmement diverses sont envisageables pour l'application de la surveillance électronique (EM) dans le contexte suisse. Le recours à cette technique en exécution de peine est au centre des préoccupations (art. 79b CP), celle-ci intervenant à titre de remplacement des courtes peines privatives de liberté (ce que l'on appelle la variante « front-door ») ou à la fin des peines privatives de liberté de longue durée, à titre de nouvelle étape d'assouplissement de l'exécution (ce que l'on appelle la variante « back-door »). Du reste, il est possible d'utiliser l'EM en droit de procédure pénale en tant qu'instrument de contrôle des mesures de substitution (art. 237, al. 3, CPP) et afin de surveiller une mesure d'éloignement de droit civil (interdiction de s'approcher, de prendre contact avec la victime ou de se tenir dans certains lieux, cf. art. 28c CC). Ces champs d'application se différencient en particulier par leur configuration concrète : en exécution de peine (art. 79b CP), ce sont le déroulement structuré de la journée et l'encadrement qui sont au premier plan, l'appareil de surveillance ne représentant qu'une aide, tandis que si l'EM est utilisée pour surveiller des mesures de protection de droit civil ou des mesures de surveillance prononcées dans le cadre de la procédure pénale, par exemple, elle se limite dans les faits à une simple surveillance, sans qu'un programme d'accompagnement ne soit prévu pour l'appuyer (c'est ici l'effet de dissuasion du contrôle qui est mis en avant). Ce que l'on appelle la « *compliance* » ou conformité, c'est-à-dire, la disposition de la personne surveillée à respecter les règles liées à l'EM, est par conséquent un facteur important, en particulier dans les derniers champs d'application mentionnés. Les études en lien avec la *compliance* en surveillance électronique ont pu montrer que le degré de gravité et de probabilité d'une peine en cas de violation des règles représente un facteur important lorsque la personne décide de respecter ou d'enfreindre les conditions de l'exécution. Cette dimension est à prendre en compte dans l'organisation de l'EM dans le contexte suisse. Toutefois, d'un point de vue réaliste, il n'est possible d'obtenir des modifications du comportement durables, persistant même après la fin de la surveillance électronique, qu'en combinaison avec des éléments d'encadrement et de structuration de la journée.